

Questions orales

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons entamé des négociations au sujet des contingents de bœuf d'Océanie avec nos autres associés commerciaux, les États-Unis et l'Argentine, et une décision sera annoncée prochainement. Les contingents ne devraient pas être très différents de ce qu'ils étaient. Mais je rappellerai au député qu'il n'a pas entièrement raison de parler des bas prix du bœuf. Ils sont en hausse depuis quelques mois. Il semble que nous soyons sortis de la mauvaise période que nous avons connue pendant quelques années en ce qui concerne les prix du bœuf. Nous nous occupons très sérieusement de cette question avec les autres pays en cause, mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, et moi-même.

BŒUF—L'AUGMENTATION POSSIBLE DES QUOTAS CONSENTIS À L'AUSTRALIE ET À LA NOUVELLE-ZÉLANDE

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Agriculture. Nous avons remarqué dernièrement que le Canada avait augmenté de quelque cinq millions de livres les quotas de bœuf américain destiné aux marchés canadiens. L'annonce a été faite il y a peut-être une semaine ou dix jours. Le ministre a-t-il reçu une demande de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande d'augmenter leur quota qui est actuellement de quelque 120 millions de livres pour cette année suite à notre décision concernant les États-Unis?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Je pense qu'il ne serait que naturel qu'elles veuillent vendre plus de bœuf, si elles ont des surplus, mais cela ne veut pas dire que nous allons acquiescer à leur demande parce que nous leur avons consenti un assez bon quota. S'il est modifié, il le sera de très peu. Je rappellerai aussi au député, comme je suis certain qu'il le sait, que les États-Unis ne nous ont pas vendu le tiers de leur quota.

M. Hargrave: Je tiens à assurer au ministre que je suis bien au courant de ce fait, mais j'aurais une question supplémentaire à lui poser. Le gouvernement a-t-il l'intention d'augmenter ses quotas pour le reste de l'année? Je ne lui demande pas s'il a ou non reçu une demande mais s'il a l'intention d'augmenter les quotas de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande au-delà des 120 millions de livres?

M. Whelan: Aucune décision n'a encore été prise et nous avons l'intention de protéger les producteurs de bœuf canadiens.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'APPLICATION DES RÉGLEMENTS DE SÉCURITÉ—LES PROBLÈMES D'APPLICATION À L'EXTÉRIEUR DE L'ONTARIO

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que des enquêtes ont découvert que des compagnies aériennes avaient fréquemment enfreint les règlements de la sécurité aérienne dans le nord-ouest de l'Ontario, mettant ainsi la vie des voyageurs en danger, et comme quelqu'un à Ottawa a contrecarré les efforts visant à discipliner les entreprises

aériennes fautives, soulevant ainsi la possibilité d'une ingérence politique, j'aimerais demander au ministre s'il va instituer une enquête publique indépendante sur cette affaire, puisqu'une telle enquête, comme le sait le ministre, est la seule véritable façon de tirer tout cela au clair et de redonner confiance au public.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): En fait, bien sûr, l'enquête qui a révélé les faits qu'il nous fallait connaître pour agir nous a déjà fourni les renseignements nécessaires. J'ai l'intention d'y donner suite. Je l'ai déjà fait sous certains rapports et je m'attends à faire très bientôt une déclaration complète sur l'affaire.

M. Symes: Le ministre a très adroitement évité la question de l'ingérence politique et il nous faut aller au fond des choses. J'aimerais donc poser une question supplémentaire au ministre. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que c'est seulement le nord-ouest de l'Ontario que l'on a négligé de faire respecter le règlement de la sécurité aérienne et que ce problème n'est pas d'envergure nationale? Je pose cette question en songeant particulièrement aux instances que l'Association canadienne des régulateurs de vols a présentées au ministre.

● (1442)

M. Lang: Monsieur l'Orateur, la question soulevée par les régulateurs de vol est en fait d'une tout autre nature, mais je dois dire que la question de l'application du règlement ne se borne pas à cette région de l'Ontario, et qu'après notre étude sur la nécessité d'augmenter le nombre d'inspecteurs, nous avons proposé d'en ajouter douze qui seront affectés à diverses régions du pays, même si le plus grand nombre sera affecté à l'Ontario et à la région ouest qui englobe le nord de cette province. Je pense que l'application du règlement en sera grandement améliorée, et nous apporterons également d'autres changements à cet effet.

* * *

LA SANTÉ

L'OPPORTUNITÉ DE PERMETTRE L'ÉCOULEMENT DES STOCKS DE SACCHARINE AVANT LA MISE EN VIGUEUR DE L'INTERDICTION

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme les États-Unis ont accordé un moratoire de 18 mois à l'interdiction de la saccharine et que l'interdiction que le gouvernement canadien a imposée en mars dernier a causé de graves difficultés aux sociétés qui fabriquent cet édulcorant, madame le ministre est-elle prête à assouplir le règlement pour que ces sociétés puissent écouler leurs stocks, afin de compenser en partie les très lourdes pertes qu'elles ont subies jusqu'ici?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur. Nous avons plus d'une fois refusé d'accéder à cette demande. Nos études ont confirmé la validité des tests scientifiques touchant la saccharine. En outre, nous n'interdisons pas la saccharine comme on le fait aux États-Unis; nous la reléguons simplement où elle doit être, c'est-à-dire dans les pharmacies.